

Image not found or type unknown



achat d'une partie commune dans une copropriété

Par **Bride Charline**, le **08/02/2011** à **15:36**

Bonjour,

Je souhaiterais me porter acquéreur d'une terrasse dans une copropriété qui comporte trois bâtiments. Lors du vote de l'assemblée, le syndic doit-il faire voter l'ensemble des copropriétaires ou uniquement les copropriétaires du bâtiment concerné? Quel est le texte qui le stipule? Mon notaire et mon syndic ayant des avis divergents, j'aurais besoin du texte de référence qui tranche la question avec certitude.

En vous remerciant par avance